

"La pierre la plus solide
d'un édifice est la plus
basse de la fondation".

L'inFO44



Numéro 95- Avril 2011

Projet de mouvement MUTATION Catégorie C - Filière Fiscale

Analyse et commentaires du Syndicat F.O.-DGFIP

La suppression de milliers d'emplois s'est effectuée principalement au cours de ces dernières années dans la catégorie C amenant l'Administration à procéder à de véritables saignées dans les effectifs.

F.O.-DGFIP dénonce cette politique qui a des conséquences néfastes sur les conditions de travail, mais aussi sur les mouvements de mutation.

L'impact et les conséquences de ces suppressions se retrouve encore dans ce projet de mouvement puisque seules 33 ,50 % des demandes obtiennent satisfaction.

Les représentants des personnels **F.O.-DGFIP** ne reviendront pas sur toutes les statistiques de ce mouvement dont certaines sont suffisamment éloquents **puisque 45 départements restent fermés.**

F.O.-DGFIP constate que le nombre de mutations accordées est très insuffisant et surtout que le nombre de rapprochements en attente est toujours trop important :

276 rapprochements restent en attente à l'issue du projet (ex : Nord, Somme, Puy de Dôme, etc. ...). Ces deux chiffres démontrent que la situation des mutations de la catégorie C ne cesse de se dégrader.

Après le mouvement, trop de postes restent vacants : 438 postes vacants

- 358,7 en région parisienne
- 79,3 en province.

L'appel des 320 lauréats du concours C attendu au 1er juin devrait en toute logique permettre à l'administration de donner satisfaction à un plus grand nombre de dossiers de mutation lors des suites du mouvement.

Toutefois, ce 1er appel ne compensera pas les postes restés vacants, c'est pourquoi **F.O.-DGFIP** demande que la DGFIP appelle le plus rapidement possible la liste complémentaire des AAI stagiaires.

Les représentants du personnel **F.O.-DGFIP**, fidèles à leurs principes, défendront et évoqueront tous les dossiers des agents qui les ont sollicité et ont confié leurs demandes de mutation.



L'Administration doit ouvrir les possibilités afin d'augmenter le taux de satisfaction et atténuer les effets d'une politique d'emploi où tout le monde est perdant, les agents comme le service public.

Règles de gestion A, B et C : Réunions Techniques d'Approfondissement du 14 avril 2011

Après le GT de synthèse sur les règles de gestion du 7 avril 2011, la DGFIP organise maintenant un nouveau cycle de discussion dans le cadre de réunions techniques d'approfondissement (RTA) destinées :

1. d'une part, à approfondir les grands principes des règles de gestion

2. et, d'autre part, à déterminer les modalités de la convergence pour chacune des filières. Lors de la réunion du 14 avril dernier, la DGFIP a proposé le système de convergence pour arriver au système cible en matière de mutations.

Catégories B et C

Année 2012

– Principes généraux

Filière fiscale		1 mouvement au 01/09/2012 B et C + 1 complémentaire C au 01/01/2013
Gestion publique	Nombre et date des mouvements	2 mouvements : 01/04/2012 et au 01/09/2012 + 1 mouvement spécifique au 01/07/2012
Filière fiscale		CAPN à la résidence B et C / spécialité ou structure B
Gestion publique	Niveau d'affectation	CAPC au département / CAPL affectation précise.
Filière fiscale		Illimité
Gestion publique	Nombre de vœux	Élargissement à 5 départements au lieu de 3

Convenances personnelles

Filière fiscale	Classement à l'ancienneté administrative avec interclassement entre les différents grades en fonction de l'indice majoré et bonification pour enfant à charge.
Gestion publique	Les agents déjà inscrits, classés à l'ancienneté de la demande, et la renouvelant seraient classés en haut de tableau. Les nouvelles demandes seraient classées à la suite, à l'ancienneté administrative (nombre d'années de service effectif). Ces nouvelles demandes ne seraient valables que pour le cycle 2012 et ne donneraient lieu à aucune prise de rang à l'ancienneté de la demande.

– Dossiers prioritaires

Filière fiscale	Dossiers prioritaires classés selon les critères de la cible, ancienneté administrative avec interclassement à l'indice majoré, bonifiée pour enfants à charge. La part des mutations prioritaires serait de 50%.
Gestion publique	Maintien de l'existant : Ancienneté de la demande et hiérarchisation des motifs prioritaires. Part des mutations prioritaires : 50%.
	Le délai de séjour obligatoire dans une affectation serait de 1 an pour les deux filières.



- 1ères affectations

Filière fiscale	Contrôleur 2 ^{ème} classe : Application de l'ancienneté administrative avec interclassement intégral dans le mouvement de mutation à l'indice majoré en sortie d'école pour les premières affectations des lauréats CIS et L/A. Pour les CIN et CE : classement après les titulaires selon les mêmes modalités. Pour les externes sans ancienneté administrative et pour toutes les catégories, le classement se ferait en fonction du rang de classement au concours.
Gestion publique	Pour 2012 et 2013, la garantie de réaffectation dans le département d'origine serait maintenue pour les C en B, (CIN – CIS – L/A) et les lauréats DGFIP du CIN C. Pour les lauréats des concours externes B et C, en fonction du rang de classement au concours.

Année 2013

Ces modalités seraient reconduites, exception faite du nombre de mouvements qui serait réduit à 1 dans la filière gestion publique afin de figer les situations et permettre d'appliquer le système cible en 2014, soit 2 mouvements.

Un débat s'est installé sur la mise en place de la RAN (résidence d'affectation nationale) dès 2013 dans les deux filières. Pour la DGFIP, les impossibilités techniques aussi bien informatiques que de gestion rendent cette option difficile à tenir. De plus, elle considère qu'une période de deux ans apparaît nécessaire pour apurer les engagements pris au plan local.

Catégorie A - Inspecteurs

Année 2012

Les systèmes entre les deux filières étaient proches, il n'y aura que peu de modifications. Cependant en 2012, deux changements notables sont à signaler :

1. Le premier concerne la part des mutations prioritaires qui serait portée à 50 % pour les inspecteurs.
2. - Le deuxième change les modalités d'affectation en sortie d'école qui se feraient par intégration au mouvement général de mutation avec les titulaires, les listes d'aptitude et les examens professionnels sur la base de l'ancienneté administrative avec un interclassement à l'indice.

Le nombre de mouvements et le niveau d'affectation resteraient identiques à ce qu'ils sont aujourd'hui dans chacune des filières, le délai de séjour serait de 1 an, sauf exception, notamment pour les comptables (2 ans).

Année 2013

Il n'y aurait, comme pour les catégories B et C, qu'un seul mouvement dans la gestion publique afin de figer les situations avant le passage au système cible. La RAN pourrait être mise en œuvre d'abord sur la catégorie A.

Au cours des discussions, le thème des bonifications a également été abordé.

Celles liées à la promotion de C en B par concours interne et interne spécial devraient être étendues au B en A et elles seraient cumulables avec celles liées au rapprochement de conjoint.

La DGFIP rendra ses arbitrages définitifs dans la semaine suivant le lundi de Pâques, mais il n'en demeure pas moins que si le système cible (2 mouvements, résidence d'affectation nationale, finesse d'affectation au niveau national et suite en local) est à peu près défini, la manière d'y arriver et la durée nécessaire restent encore assez floues.



Groupes de Travail – 2ème trimestre 2011

Mardi 19 avril (matin)	- GT - Réingénierie des Processus
Mercredi 20 avril (ap-midi)	- GT - Classement
Vendredi 22 avril (matin)	- GT – Cahier de consignes catég. C technique
Jeudi 28 avril (journée)	- RTA (A/A+) – Calendrier de gestion des mouvements et promotions
Vendredi 29 avril (matin)	- GT - CPS
Lundi 2 mai (ap-midi)	- GT - Harmonisation des procédures gracieuses et contentieuses
Mardi 3 mai (journée)	- GT – Déploiement DLU
Mercredi 4 mai (journée)	- RTA (A/B/C) – Mutations / classement des demandes priorités
Jeudi 5 mai (ap-midi)	- GT - Présentation de l'outil AGORA
Vendredi 6 mai (matin)	- S/GT - Dialogue social
Lundi 16 mai (ap-midi)	- GT – Handicap
Mardi 17 mai (journée)	- RTA (A/A+) – Sélection – expertises
Jeudi 19 mai (journée)	- GT - Modes d'organisation du travail en CAP
Vendredi 20 mai (matin)	- GT RTA (A/B/C) – Mutations / nombre de mouvements et délais de séjour
Lundi 23 mai (ap-midi)	- GT Secteur hospitalier
Mardi 24 mai	- GT – Informatique
Mercredi 25 mai (ap-midi)	- GT – Outils BP (TSM ...)
Jeudi 26 mai (journée)	GT - Appréciation de la valeur professionnelle
Vendredi 27 mai (matin)	- GT – Personnels Hors Métropole
Lundi 30 mai (ap-midi)	- GT technique « classement »
Mardi 31 mai (matin)	- GT - Non titulaires – Berkani
Mardi 31 mai (ap-midi)	- GT Copernic
Lundi 6 juin (ap-midi)	- RTA (A/B/C) – Mutations / convergence
Mercredi 8 juin (ap-midi)	- GT – Espace de dialogue
Jeudi 9 juin (ap-midi)	- GT – PQM et 8 ^{ème} échelon
Mercredi 15 juin (journée)	- RTA (A/A+)
Jeudi 16 juin	- Réunion de travail – Elections professionnelles
Vendredi 17 juin	- GT Contrôle fiscal
Lundi 20 juin (ap-midi)	- GT – Dispositif formation aux conditions de vie au travail
Lundi 27 et mardi 28 juin	CTPC (Classement ...)
Jeudi 30 juin	- GT – Harmonisation indemnitaire
Vendredi 1 ^{er} juillet (matin)	- GT – Amendes
Mardi 5 juillet	- Comité de suivi national du plan d'action sur les conditions de vie au travail
Jeudi 7 juillet	- GT de synthèse sur les indicateurs



*(RTA : Réunion Technique d'Approfondissement des règles de gestion)

☎ ☐ 02-40-20-76-56. - 📧 fo.044@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

TG / les lundi et jeudi matins - les mardi après-midi (02.40.20.76.56)

DSF / le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)

Permanences

FO DGFIP
La force syndicale